ÉCO-PÂTURAGE. Des brebis pour entretenir les espaces verts ?

L'interdiction des produits phytosanitaires provoque une réflexion sur la gérance des grands espaces verts. L'éco-pâturage semble être une solution pour la cité.

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ont interdiction de se servir de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces verts publics, dans le cadre de la campagne « Zéro Pesticide » de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Ces restrictions poussent les communes à trouver de nouvelles solutions concernant le désherbage, des fois en centre-ville, mais surtout sur de grands espaces.

Du côté de la cité millénaire, une réflexion concernant une gestion différenciée des espaces verts est menée. En particulier pour les grands puisque La Réole en compte plusieurs comme le pied du Château des Quat'Sauces, le parc de Calonge ou encore Mijéma. L'éco-pâturage pourrait en être la solution.

La commune de Barsac a été un des précurseurs concernant la mise en place de l'éco-pâturage.

Du gagnant-gagnant avec des éleveurs

Car l'éco-pâturage commence à avoir un succès pour les communes. En Sud Gironde, la commune de Barsac a été un des précurseurs de cette technique en faisant l'acquisition de deux chèvres il y a deux ans afin de gérer certains espaces verts puisque cet herbivore est particulièrement friand de ronces, orties et autres végétaux.

« **L'idée serait de mettre à disposition des espaces pour des éleveurs et leurs troupeaux** » explique Luc Sonilhac, adjoint au maire. Contrairement à la commune de Barsac, il n'est pas question d'acquérir des animaux pour éviter toute responsabilité car « **c'est trop compliqué juridiquement** » assure l'élu réolais. Il s'agirait plutôt d'un partenariat entre la municipalité et l'éleveur qui mettrait à disposition, avec l'aide, pourquoi pas, du Groupement des Éleveurs Girondins, un ou des espaces verts afin qu'un ou des troupeaux d'ovins puissent s'y installer, en particulier des brebis.

Deux services civiques en renfort

Ce système d'éco-pâturage a déjà été testé par la ville grâce aux moutons de Jean-François Piquemal qui entretiennent un terrain communal derrière le centre de loisirs mais aussi occasionnellement sur la pente de Lévite. Un travail qui permet aux agents techniques de travailler sur d'autres parties de la ville, plus accessibles et moins dangereuses.

En plus des grands espaces verts se pose la question des herbes poussant sur le trottoir. Souvent critiqué à ce sujet par l'opposition, Bruno Marty, maire de La Réole, assure « **prendre ce problème à bras-le-corps** » même s'il reconnaît qu'il faudra aussi « **s'y habituer** ». Du changement pourrait avoir lieu puisque la municipalité a signé deux nouveaux contrats de service civique portés sur l'environnement et la propreté.

Ainsi, Jason Potet et Steven Larosch, deux jeunes Réolais, vont sensibiliser la population sur le développement durable et les autres alternatives aux produits phytosanitaires en l'amenant à devenir actrice de la qualité de l'environnement de la ville tout en éveillant une prise de conscience citoyenne autour de la propreté.

Damien Pavis

Une interdiction pour les particuliers

Au-delà des collectivités, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte va concerner aussi les particuliers qui ne pourront plus acheter de produits phytosanitaires à partir de 2019.

Le texte prévoit même que la plupart des pesticides ne soient plus distribués en libre-service dans les jardineries dès cette année. Et ce n'est pas rien puisqu'en 2015, les Français ont acheté pour 620 millions d'euros de produits pour jardin.